

**COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE
LA METROPOLE LYONNAISE DE SES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

20, rue du Lac
CS 33569
69505 LYON CEDEX 03

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale du Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses Collectivités Territoriales et Etablissements Publics,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses Collectivités Territoriales et Etablissements Publics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



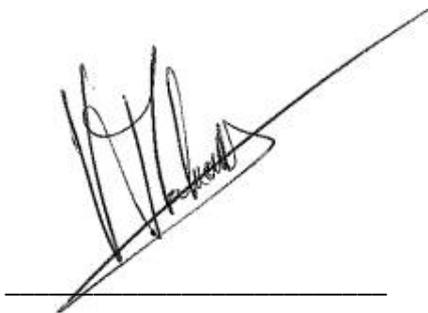
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 14 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS
Valérie MALNOY



BILAN ACTIF

Comité Social du Personnel Grand Lyon - Metropole 20, rue du LAC 69505 LYON Cedex 03		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12				Durée de l'exercice précédent : 12		Variation	
		Exercice clos le :		31.12.2022		31.12.2021			
		Début d'exercice :		01.01.2022		01.01.2021			
		Brut	Amort / dépréciations	Net	%	Net	%		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	35 628	35 628			4 454	0%	-4 454	
	Frais d'établissement								
	Frais de recherche et de développement								
	Donations temporaires d'usufruit								
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 628	35 628			4 454	0%	-4 454	
	Immobilisations incorporelles en cours								
	Avances acomptes immob incorporelles								
	Immobilisations corporelles :	2 880	560	2 320	0%			2 320	
	Terrain								
	Constructions								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 880	560	2 320	0%			2 320	
	Autres immobilisations corporelles								
	Immobilisations corporelles en cours								
	Avances et acomptes								
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								
Immobilisations financières :	9 775		9 775	0%	20 068	0%	-10 293		
Participations et Créances rattachées									
Autres titres immobilisés									
Prêts	9 775		9 775	0%	20 068	0%	-10 293		
TOTAL (I)	48 283	36 188	12 095	0%	24 521	0%	-12 426		
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Stocks et en-cours	57 540		57 540	1%	47 986	1%	9 554
		Avance set acomptes versés sur commandes							
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés	1 451 550		1 451 550	31%	1 359 072	28%	92 478
		Créances reçues par legs ou donations							
		Autres créances	606 958		606 958	13%	418 139	9%	188 818
Dispo	Valeurs mobilières de placement								
	Instruments de trésorerie								
	Disponibilités	2 118 719		2 118 719	46%	2 811 185	57%	-692 466	
REGULARISAT.	Charges constatées d'avance	395 415		395 415	9%	247 684	5%	147 730	
	TOTAL (II)	4 630 181		4 630 181	100%	4 884 066	100%	-253 885	
	Frais d'émission des emprunts (III)								
	Primes de remboursement des emprunts (IV)								
	Ecarts de conversion actif (V)								
TOTAL GENERAL (I à II)		4 678 464	36 188	4 642 276	100%	4 908 587	100%	-266 311	

BILAN PASSIF

Comité Social du Personnel Grand Lyon - Metropole												
20, rue du LAC						Exercice		Exercice		Variation		
69505 LYON Cedex 03						2022		2021				
FONDS PROPRES	SITUATION NETTE	Fonds propres sans droit de reprise :										
		-Fonds propres statutaires										
		-Fonds propres complémentaires										
		Fonds propres avec droit de reprise										
		-Fonds propres statutaires										
		-Fonds propres complémentaires										
		Ecart de réévaluation										
		Réserves										
		-Réserves statutaires ou contractuelles										
		-Réserves pour projet de l'entité	2 281 334	49%	2 072 892	42%	208 441					
		Autres										
		Report à nouveau										
		Excédent ou déficit de l'exercice	-563 715	-12%	208 441	4%	-772 157					
AUTRES FONDS	Fonds propres consommables											
	Subventions d'investissement											
	Provisions réglementées											
	TOTAL (I)	1 717 618	37%	2 281 334	46%	-563 715						
FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES	Fonds reportés liés aux legs ou donations											
	Fonds dédiés											
	TOTAL (II)											
PROVISIONS	Provision pour risques											
	Provisions pour charges											
	TOTAL (III)											
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)											
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit											
	Emprunts et dettes financières diverses											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			838	0%	-838						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	87 337	2%	80 282	2%	7 054						
	Dettes des legs ou donations											
	Dettes fiscales et sociales	60 644	1%	50 779	1%	9 865						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés											
	Autres dettes	718 325	15%	684 269	14%	34 056						
	Instruments de trésorerie											
	Produits constatés d'avance	2 058 352	44%	1 811 085	37%	247 267						
TOTAL (IV)	2 924 658	63%	2 627 254	54%	297 404							
Ecart de conversion passif												
TOTAL (V)												
TOTAL GENERAL (I à V)	4 642 276	100%	4 908 587	100%	-266 311							

3.

PRODUITS

Comité Social du Personnel Grand Lyon - Métropole						
20, rue du LAC						
69505 LYON Cedex 03						
		Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	%	
EXPLOITATION	Cotisations & adhésions					
	Ventes de biens et services					
	Ventes de biens : billetterie et activités		2 983 791	2 485 777	498 014	20%
	dont vente en nature					
	Ventes de prestations de service					
	dont parrainages					
	Produits de tiers financiers					
	Concours publics et subventions d'exploitation		5 234 319	5 022 743	211 576	4%
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable					
	Ressources liées à la générosité du public					
	<i>Dons manuels</i>					
	<i>Mécénats</i>					
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		2 748	2 510	238	9%	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)		8 220 858	7 511 030	709 828	9%	
FINANCIERS	De participations					
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés		1 066	385	681	177%
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (II)		1 066	385	681	177%	
EXCEPTIO.	Sur opérations de gestion		8	10 535	-10 527	
	Sur opérations en capital					
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (III)		8	10 535	-10 527		
Total des produits (I à III)		8 221 932	7 521 950	699 982	9%	
DEFICIT		563 715				

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature		6 331	6 257	74	1%
Bénévolat					
TOTAL		6 331	6 257	74	1%

CHARGES

Comité Social du Personnel Grand Lyon - Métropole					
20, rue du LAC 69505 LYON Cedex 03		Exercice 2022	Exercice 2021	Variation absolue	%
EXPLOITATION	Achats de marchandises : billetterie et activités	4 780 879	3 981 706	799 173	20%
	Variation de stocks	-9 554	27 665	-37 219	-135%
	Achat d'activité voyages et locations	1 038 760	758 144	280 616	37%
	Autres achats et charges externes	774 321	764 850	9 471	1%
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales	30 000	30 644	-644	-2%
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 014	8 907	-3 894	-44%
	Dotations aux provisions				
	Reports en fonds dédiés				
	Autres charges : subventions aux agents	2 154 362	1 729 041	425 321	25%
Autres charges hors subventions aux agents					
Total des charges d'exploitation (I)		8 773 782	7 300 959	1 472 824	20%
FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées	1 914	2 562	-648	-25%
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (II)		1 914	2 562	-648	-25%
EXCEPTIO.	Sur opérations de gestion	9 951	9 988	-37	
	Sur opérations en capital				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total des charges exceptionnelles (III)		9 951	9 988	-37	
Participation des salariés aux résultats (IV)					
Impôts sur les bénéfices (V)					
Total des charges (I à V)		8 785 647	7 313 509	1 472 139	20%
EXCEDENT			208 441		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 331	6 257	74	1%	
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL		6 331	6 257	74	1%

ANNEXE

Comité Social **du Personnel de la Métropole Lyonnaise, de ses** **Collectivités Territoriales et Etablissements Publics** **69505 LYON CEDEX 03**

Comptes annuels : ANNEXE **Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'association se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 par les données suivantes, avant répartition :

Comité Social du Personnel Grand Lyon - Metropole	31/12/2022
Total du bilan	4 642 276.09 €
Produits d'exploitation	8 220 858.00 €
Résultat	-563 715.43 €

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.1. Informations générales

L'association est en charge de l'action sociale des collectivités adhérentes. Elle a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle. Elle vise à améliorer les conditions de vie, dans les domaines de l'aide sociale, des agents en activité ou en fonction, titulaire ou contractuel, et des retraités des collectivités territoriales et établissements publics du ressort territorial et adhérents à l'association.

4.1.1. Evénements significatifs et faits caractéristiques

Fin de la période de crise sanitaire qui a marqué les exercices 2020 et 2021

4.1.2. Autre information

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a rendu son rapport définitif début 2023

4.2. Règles et méthodes comptables

4.2.1. Principes comptables retenus

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement **ANC n° 2018-06** relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement **ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général**.

L'association applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable :

- image fidèle
- régularité et sincérité
- prudence
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.2.2. Rattachement à l'exercice

Sans changement par rapport aux exercices précédents, l'activité de location pour l'hiver est rattachée à l'année en cours si la période de location débute fin décembre.

4.2.3. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont directement inscrits en charges.

4.2.4. Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations et agencements : de 3 à 10 ans
- Matériel informatique : de 3 ans
- Matériel et mobilier de bureau : de 3 à 10 ans
- Logiciels : de 1 à 3 ans

4.2.5. Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des prêts accordés aux adhérents par la commission secours.

4.2.6. Etat des stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks, le cas échéant. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks de billetterie sont évalués selon leur valeur d'achat. Les inventaires sont réalisés au 31/12/2022 par l'association et sous sa responsabilité.

Actif - Détail des stocks (€)	nombre	Prix unit.	2022
AMPHI BOURG	4	6.50	26.00
AMPHI VIENNE	56	6.50	364.00
Aquarium adultes	22	13.50	297.00
Aquarium Bambins	11	6.00	66.00
Aquarium enfants	18	9.50	171.00
BOURGOIN / KINEPOLIS		7.70	-
Calicéo	268	14.60	3 912.80
CGR	301	7.20	2 167.20
Chèques de services	460	8.00	3 680.00
Chèques vacances sans participation	722	10.00	7 220.00
CINE LUMIERE	87	5.00	435.00
City Aventure adultes	34	19.80	673.20
City Aventure enfants	7	12.50	87.50
Ferme aux crocodiles adultes		12.75	-
Ferme aux crocodiles enfants		8.25	-
GRAC	610	5.50	3 355.00
Le pal	45	26.50	1 192.50
LYON CITY CARD	2	26.35	52.70
LYON CITY CARD	27	17.00	459.00
LYON CITY CARD	45	26.36	1 186.20
Marineland adultes	50	20.00	1 000.00
Marineland enfants	14	17.00	238.00
Megazone Laser Game	55	6.40	352.00
Mini world adultes	120	12.00	1 440.00
Mini world enfants	36	7.00	252.00
Musée Couty	16	5.00	80.00
Musée de la miniature adultes	26	9.50	247.00
Musée de la miniature enfants	35	7.50	262.50
Musée Grévin		17.00	-
Parc Astérix		43.00	-
Parc aux oiseaux adultes	46	19.00	874.00
Parc aux oiseaux enfants	56	14.00	784.00
Parc aux oiseaux juniors	80	14.00	1 120.00
PATHE		7.85	-
Peaugres adultes	33	21.25	701.25
Peaugres enfants	45	17.85	803.25
Planétarium	43	6.00	258.00
Saint martin la plaine adultes	9	12.50	112.50
Saint martin la plaine enfants	19	8.50	161.50
Saint martin la plaine enfants	50	9.00	450.00
Touroparc	194	17.00	3 298.00
TOUTANKHAMON	50	15.00	750.00
UGC	2927	5.95	17 415.65
Vulcania adultes	31	25.00	775.00
Vulcania bambins		6.00	-
Vulcania enfants	28	20.00	560.00
Wakoo Park	26	10.00	260.00
			-
TOTAL (€)			57 539.75

4.2.7. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés dans un compte de produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

4.2.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

4.2.9. Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

L'association n'étant pas employeur, aucune provision n'a été constituée à cet effet.

4.2.10. Cotisations

Les collectivités versent une subvention calculée à partir des masses salariales communiquées. La comptabilisation des subventions est générée lors de l'accord de subvention.

4.2.11. Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable, les contributions volontaires doivent faire l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement
- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché.

Les contributions de Lyon Métropole font l'objet pour l'essentiel d'un décompte annuel, facturé et réglé par le COS (§6.3). Les autres contributions volontaires en biens ou services sont indiquées au pied du compte de résultat, elles s'élèvent à 6 331 € au titre de la maintenance des locaux et du nettoyage.

4.3. Changement de méthode

Pas de changement de méthode sur l'exercice

4.4. Notes sur le bilan actif

4.4.1. Immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

IMMOBILISATIONS							
Comité Social du Personnel Grand Lyon - Métropole				2022			
Immobilisations (en €)		Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice		
INCO RP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	0			0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I	35 628	0	0	35 628		
CORPO R ELLES	Terrains				0		
	Constructions	Sur sol propre	0			0	
		Sur sol d'autrui	0			0	
	Installations générales, agencements et aménagts.				0	0	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels					0	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.			0	0	
		Matériel de transport				0	0
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 880			2 880
	Immobilisations corporelles en cours					0	
	Avances et acomptes					0	
TOTAL II		2 880	0	0	2 880		
Financières	Autres titres immobilisés				0		
	Prêts et autres immobilisations financières		20 068	14 926	25 219	9 775	
	TOTAL III		20 068	14 926	25 219	9 775	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)		58 576	14 926	25 219	48 283		

Les immobilisations incorporelles concernent le système de gestion (activités, comptabilité, site internet).

4.4.2. Amortissements

AMORTISSEMENTS					
Comité Social du Personnel Grand Lyon - Metropole				2022	
Amortissements (en €)	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établ, recherche, développement	TOTAL I			0	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	31 175	4 454	0	35 628
Terrains					0
Construction	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui				0
Inst. générales, agencements, aménagements					0
Installations techniques, matériel et outillages industriels					0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements divers				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		560		560
	Emballages récupérables et divers				0
	TOTAL III	0	560	0	560
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)		31 175	5 014	0	36 188

4.4.3. Echéance des créances et charges d'avance

ÉTAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE				
Comité Social du Personnel Grand Lyon - Metropole				2022
ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif Immobilisé	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1)	9 775	0	9 775
	Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Adhérents activités	1 451 550	1 451 550	
	Clients douteux ou litigieux	0	0	0
	Autres créances (dont solde des subventions)	606 958	606 958	0
	Personnel et comptes rattachés	0	0	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0
	Débiteurs divers			0
	Charges constatées d'avance	395 415	395 415	
TOTAUX		2 463 697	2 453 922	9 775
(1)	Montant des			
	- Prêts accordés en cours d'exercice	0		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	0		

4.4.4. Détail des créances

Détail des créances à l'actif (€)	12/2022	12/2021
Créances des agents	1 451 549,96	1 359 071,68
TOTAL	1 451 549,96	1 359 071,68

Les créances des agents sont constituées par les prestations non encore réglées par les agents à la date de clôture.

4.4.5. Détail des autres créances

Actif - Autres créances (€)	2022	2021
Grand Lyon	329 677,19	243 236,78
Limonest		24 209,29
Marcy l'Etoile		707,09
CCAS Champagne		431,00
Total collectivités	329 677,19	268 584,16
ANCV		4 550,00
Aquarium de Lyon		1 014,00
Arachnée		295,00
Auditorium		47,50
Cadence voyages		729,24
Cap fun	39 592,00	
Cesu		1 770,00
Disney en concert	1 591,00	1 591,00
Edenred	2 325,00	800,00
Eden camping	6 408,00	
Eldorado	1 049,80	27 525,60
Goélia	11 960,00	6 541,00
Homair	15 270,00	
Isula vacances	12 912,00	
Labelle montagne	1 494,00	
Lagrange	17 754,00	
La ligue de l'enseignement	607,20	
Les derniers couchés		22 875,00
LOU rugby	21,00	
maif	1 924,68	
Maison de la danse	1 940,00	3 847,00
Mes vacances en famille	5 034,00	
MMV	4 147,00	
Néméa	17 660,00	
Odalys	10 281,00	
Olympique Lyonnais		41 540,00
Opéra de Lyon	2 303,00	612,00
Parc St James	12 888,00	
Plein air	8 790,00	
Printemps de Perouges		1 630,00
Prometour		22 500,00
Radiant Bellevue		4 760,00
Sunelia	16 788,00	
Tempora		1 300,00
Temps jeune	42,38	
Tohapi	13 389,00	
Tramontane	20 238,00	
Vacancéole	33 323,50	2 346,50
Vilanova Parc	11 501,00	
5 étoiles	4 680,00	
Prêts bonifiés	1 366,86	3 281,34
Total fournisseurs débiteurs	277 280,42	149 555,18
TOTAL	606 957,61	418 139,34

La créance du Grand Lyon Métropole correspond à la subvention pour allocation de fin de carrière à recevoir.

4.4.6. Provisions pour dépréciation

Pas de provision constatée au 31/12/2022

4.4.7. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées en 2022 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Actif - Charges constatées d'avance (€)	2022	2021
LOU rugby		405.00
Skilleos	37 199.40	
Prestations 2022 à verser	74 675.51	81 102.34
Spectacles 2023	157 058.90	46 073.00
TUI voyages pays Baltes		50 200.00
Goélia	6 975.00	6 330.00
Vacancéole	45 145.00	31 065.00
GD vacances	30 874.00	
Odalys	27 562.00	
Néméa	8 405.00	24 289.00
Tramontane	7 520.00	
La Belle Montagne		8 220.00
Total	395 414.81	247 684.34

4.4.8. Détail de la trésorerie

Trésorerie	2022	2021
Crédit Municipal	629 118.75	629 149.55
Banque Postale	1 265 376.49	2 093 018.38
Livret A	77 422.80	77 037.61
Intérêts courus	1 065.89	385.19
Caisse	4 526.76	
Chèques à déposer en banque	141 208.35	11 593.90
TOTAL	2 118 719.04	2 811 184.63
dont à l'actif	2 118 719.04	2 811 184.63
dont au passif	-	

4.5. Notes sur le bilan passif

4.5.1. Evolution des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	2 072 892,39	208 441,33			2 281 333,72
Report à nouveau					-
Excédent ou déficit de l'exercice N-1	208 441,33	- 208 441,33			-
Excédent ou déficit de l'exercice N			- 563 715,43		- 563 715,43
Situation nette	2 281 333,72	-	- 563 715,43	-	1 717 618,29
Fonds propres consommables					-
Subvention d'investissement					-
Provisions réglementées					-
TOTAL	2 281 333,72	-	- 563 715,43	-	1 717 618,29

4.5.2. Analyse des fonds dédiés

Pas de fonds dédiés

4.5.3. Provisions pour risques et charges

Pas de provision pour risques et charges

4.5.4. Subventions d'investissement

Pas de subvention d'investissement

4.5.5. Emprunts et dettes financières divers

L'association n'a pas contracté d'emprunt

4.5.6. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES ECHÉANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE					
Comité Social du Personnel Grand Lyon - Metropole				2022	
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes - établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		87 337	87 337		
Personnel et comptes rattachés			0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		60 644	60 644		
Etats et impôts			0		
Autres dettes		718 325	718 325		
Produits constatés d'avance		2 058 352	2 058 352		
TOTAUX		2 924 658	2 924 658	0	0
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0		

4.5.7. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées dans un compte charges à payer toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

Passif - Fournisseurs et charges à payer (€)	2022	2021
Charges à payer		
Adiaf		379.44
ADIHAM	245.08	
ADMR	175.80	66.63
Arachnée	1 122.00	
Cirque Imagine	3 450.00	
DIP Store	5 789.81	
Edenred	227.28	
Esialy / ADV Partner	136.92	
Fiducial	392.33	334.49
Fleurus Presse		8 191.00
Helfrich	1 002.75	1 920.30
Henner	8 786.62	8 336.52
Illicado		
Imprimerie Chaix		5 148.00
Konica	492.59	
L'école des loisirs	109.00	
Milan presse	55.80	
PFG Givors	2 675.09	
Pignol Traiteur	315.97	
Restaurant Administratif		3.63
Skilleos	37 199.40	
Tempora	200.00	
TUI		35 860.00
Warrior Adventure	205.00	
SOUS TOTAL	62 581.44	60 240.01
Facture non parvenue Noël	276.37	
Facture non parvenue frais généraux		
Facture non parvenue SCOP-CE	15 600.00	11 760.00
Facture non parvenue ORFIS	8 878.80	8 282.40
SOUS TOTAL	24 755.17	20 042.40
TOTAL	87 336.61	80 282.41

4.5.8. Autres dettes

Passif - Autres dettes (€)	2022	2021
Charges à payer frais bancaires, frais généraux		113.78
Charges à payer loyers, charges, mises à disposition	617 873.39	617 889.68
Subvention de fonctionnement à reverser		28 915.51
Charges à payer voyages	5 254.00	
Charges à payer Culture sport	676.80	
Charges à payer garantie Obsèque	8 850.26	1 416.00
Charges à payer Bons naissances		3 854.55
SOUS TOTAL	632 654.45	652 189.52
Adhérents comptes créditeurs	85 670.46	32 079.56
SOUS TOTAL	85 670.46	32 079.56
TOTAL	718 324.91	684 269.08

4.5.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale. Les cotisations URSSAF concernent les prestations soumises à cotisations.

Passif - Dettes sociales et fiscales (€)	2022	2021
Cotisations URSSAF	60 644.20	50 779.10
TOTAL	60 644.20	50 779.10

4.5.10. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés en 2022 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Passif - Produits constatés d'avance (€)	2022	2021
Chèques vacances	1 613 332.50	1 662 602.50
Ma carte vacances	274 578.00	
Spectacles	86 061.77	81 457.83
Linéaires	71 620.40	40 017.30
Cesu	8 523.00	14 968.00
Camps et stages sportifs	2 351.84	2 590.99
Autres	1 884.57	9 448.52
Total	2 058 352.08	1 811 085.14

4.6. Notes sur le compte de résultat

4.6.1. Produits et subventions d'exploitation

Les cotisations des collectivités sont fonction des masses salariales et des effectifs de la collectivité (plancher par agent et pourcentage de la masse salariale).

Les recettes sur les activités proposées sont impactées par la crise sanitaire en 2022.

Détail des produits d'exploitation (€)	2022	2021	variation
Subventions des collectivités	5 234 318,99	5 022 742,77	211 576,22
<i>Grand Lyon - Métropole</i>	<i>3 832 900,00</i>	<i>3 794 330,00</i>	<i>38 570,00</i>
<i>Autres collectivités adhérentes</i>	<i>346 783,66</i>	<i>349 091,50</i>	<i>- 2 307,84</i>
<i>Grand Lyon - Métropole - subvention autonomie</i>	<i>659 675,46</i>	<i>636 084,49</i>	<i>23 590,97</i>
<i>Grand Lyon - Métropole - subvention allocation fin de carrière</i>	<i>329 677,19</i>	<i>243 236,78</i>	<i>86 440,41</i>
<i>Tickets restaurants périmés</i>	<i>65 282,68</i>		<i>65 282,68</i>
sous total cotisations	5 234 318,99	5 022 742,77	211 576,22
Recettes sur activités, participations adhérents	2 983 791,01	2 485 777,42	498 013,59
<i>dont prestations (voyages, locations)</i>	<i>563 701,93</i>	<i>389 936,93</i>	<i>173 765,00</i>
<i>dont ventes de biens (billetterie, ANCV, CESU)</i>	<i>2 420 089,08</i>	<i>2 095 840,49</i>	<i>324 248,59</i>
sous total ventes de biens et services	2 983 791,01	2 485 777,42	498 013,59
TOTAL	8 218 110,00	7 508 520,19	709 589,81

4.6.2. Eléments exceptionnels

Détail éléments exceptionnels	2022	2021
Produits exceptionnels		
Régularisation prestations	8.00	895.70
Régularisations frais de structures		10.80
La Poste - ANCV Perdus		80.00
Régularisations exercices antérieurs		9 548.28
TOTAL produits	8.00	10 534.78
Charges exceptionnelles		
Billetteries périmés	411.40	273.46
Concerts expresso		504.00
ANCV Perdus	3 520.00	3 750.00
Régularisation prestations	523.24	4 299.50
Subvention Saint Didier en Mont d'or		1 111.31
Subvention CCAS Saint Didier en Mont d'or		49.58
Régularisations exercices antérieurs et divers	5 496.09	
TOTAL charges	9 950.73	9 987.85

4.6.3. Moyen mis à disposition à titre onéreux par la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon facture à l'association les agents mis à disposition (en 2022, 14 agents) ainsi que le webmaster jusqu'au 30 juin 2022 et les locaux, selon une convention de mise à disposition signée le 12 février 2019 pour une durée de 3 ans complétée par un avenant (n°3) signé le 1er mars 2022.

Les moyens mis à disposition à titre onéreux s'élèvent à 659 675 € en 2022. La subvention d'autonomie compense intégralement ces dépenses.

4.7. Autres informations

4.7.1. Rémunération des cadres dirigeants

L'association ne verse aucune rémunération

4.7.2. Effectifs

Le personnel affecté au COS est salarié de la Métropole. La Métropole émet chaque année une facture pour les mises à disposition (§6.3)

4.8. Informations relatives au crédit-bail

4.8.1. Tableaux financiers relatifs au crédit-bail en cours

L'association n'a pas souscrit de crédit-bail